60e ANNEE. — N° 79

MERCREDI 7 JUILLET 1920

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... 50 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 75 cent.
RÉCLAMES 3e page (— de —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Alliés ayant réussi à se mettre pleinement d'accord à Bruxelles sont partis pour Spa avec un programme nettement défini. La mauvaise volonté allemande permettra-t-elle une entente définitive ? — La Pologne à un tournant difficile. — L'avance des troupes grecques.

La première journée de Spa n'a donné aucun résultat. Les Alliés ayant décidé qu'on discuterait d'abord les questions militaires, les Allemands ont déclaré qu'ils pensaient qu'on débuterait par les questions économiques; leurs experts militaires ne sont pas encore arrivés à Spa. Les Alliés ont maintenu l'ordre du jour et la discussion a été renvoyée à aujourd'hui, mardi.

Il semble bien que les Alliés ont rompu avec les déplorables méthodes du passé. Ils sont allés à Spa avec un programme nettement défini. Il y a bien eu quelque tirage au sujet du partage de l'indemnité allemande, mais on a fini par établir un pourcentage ; et puis, ce qui importe c'est d'obtenir le versement de la somme à partager et, en second lieu, le désarmement de l'Allemagne.

Ici, l'accord semble absolu. C'était le seul moyen de ne pas augmenter d'une unité les rencontres confuses, fâcheuses par les discussions stériles.

Car il serait fou de fermer les yeux à l'étrange mentalité allemande. L'orgueil des vaincus ne le cède en rien à l'orgueil des Prussiens qui se ruaient, en 1914, à la conquête du Monde. La presse germaine est unanime à nous affirmer que les Allemands *veulent* la révision du Traité. Comment n'espéreraient-ils pas arriver à leurs fins puisque des avantages nouveaux leur étaient concédés à chaque réunion

Le Comité Dupleix met ce point en relief d'une façon précise :

Ce fut d'abord la punition des coupables. Après l'avoir imposée, l'Angleterre a lâché cette clause. On a essayé de cacher la reculade, mais en fait, depuis que les Boches ont refusé de s'exécuter, rien n'a été fait. Ce jour-là, ayant tâté la force de l'union des alliés, ils ont vu que la cohésion n'existait plus entre eux et ils ont marqué un point. Ne recherchons pas si ce fut adroit ou non de placer sur ce terrain la première démarche : le fait est là. Vinrent ensuite où simultanément les questions du charbon, du désarmement, de l'évacuation des territoires de garantie. Si sur ce dernier point le succès allemand fut moins apparent, sur les deux autres il est incontestable. La France n'a pas reçu le charbon dû et le désarmement allemand ne se fait pas. Successivement les réductions d'armées boches prévues pour le 10 avril et le 10 mai n'ont pas été opérées. Aujourd'hui il faut des notes — espérons-le formelles — mais peut-être pas aussi efficaces qu'on le désirerait, pour rappeler l'échéance du 10 juillet dont quelques jours à peine nous séparent. Et les Allemands en concluent que cette fois encore ils rouleront l'Entente. Ils ont malheureusement des précédents à invoquer pour soutenir leur croyance.

Pour l'aviation militaire, pour les canons, les munitions, ils n'ont pas tenu et espèrent ne pas tenir leurs engagements. Ils déclarent que les clauses financières sont inexécutables. Et leur résistance s'appuie sur les forces armées qu'ils ont conservées, sur leurs cadres énormes, leurs armements gigantesques. A quoi bon le cacher, c'est la triste vérité.

Voici maintenant que de toutes les villes d'Allemagne viennent des bruits de soulèvements. A en croire les renseignements que publie la presse d'Outre-Rhin, nous allons assister incessamment à un soulèvement général de toute la population, tout cela pour obtenir la révision du traité !.....

Simple bluff et pur chantage, personne n'en doute, mais ce chantage a jusqu'ici triomphé de la volonté des Alliés.

Sommes-nous au terme des concessions ? Nous allons être fixés.

Si l'accord est absolu entre les Alliés, comme le déclarait le Président du conseil Belge à la réunion de Bruxelles, on aura signifié aux délégués du Reich que les Alliés ne se sont pas dérangés pour discuter mais pour dicter leurs volontés aux vaincus.

Si c'est bien là ce qui a eu lieu à Spa, nous pouvons espérer que l'avenir s'éclaircira rapidement.

La Prusse ne résiste pas à une volonté qu'elle sait inébranlable.

Mais encore faut-il que cette volonté puisse, si cela devient nécessaire, avoir recours à la Force. Avec l'Allemagne on ne saurait prendre trop de précautions.

C'est ce que le maréchal Foch, — bien placé pour émettre un avis précieux — formule clairement en déclarant : « C'est sur le Rhin qu'il faut arrêter l'Allemagne, sinon on ne l'arrête plus..... La Marne est un tour de force qu'on ne demande pas deux fois. »

Pour arrêter l'Allemagne sur le Rhin, le maréchal Foch estime que la première condition est l'alliance franco-belge. Elle est en train de se réaliser.

Mais il faut également que M. Lloyd George se montre aussi énergique dans les actes... qu'il l'a été en paroles à la conférence de Boulogne.

Cela suffira pour fixer définitivement Berlin et faire comprendre aux vaincus qu'ils n'ont plus qu'à se soumettre.

En tout cas, la première condition à exiger est le paiement de l'indemnité. Un américain de marque qui vient de faire un long séjour en Allemagne affirme, dans un article du *Petit Parisien*, que le relèvement des vaincus sera rapide : « Les effets désastreux attribués à la guerre par le gouvernement d'empire n'apparaissent nulle part » !... En deux ans, affirme cet américain, l'Allemagne aura rétabli sa balance commerciale. « Elle peut donc payer ».

Voilà ce que les Alliés ne doivent pas perdre de vue.

⁂

S'il était besoin de prouver la persistante mauvaise volonté allemande pour exécuter les clauses du traité de Versailles, il suffirait de citer l'opinion générale de la presse d'Outre-Rhin. Cette dernière est à peu près unanime à affirmer « l'insolvabilité » des vaincus !... Elle déclare que les délégués allemands ne peuvent « rien promettre » à Spa.

La *Tægliche Rundschau* va plus loin, elle estime qu'exiger des réparations est une grande faute de la France, car c'est « développer la haine chez l'Allemand le plus indifférent par nos vexations et nos inconvenances ». Notre pays « rompt ainsi tous les ponts qui auraient pu conduire à une explication pleine de confiance ».

Ainsi la France a été assaillie, saccagée, ruinée et elle dépasse les bornes en demandant la réparation des dommages causés. Or il est établi, que cette réparation sera très inférieure à nos pertes. N'importe, nous coupons les ponts !.....

Il est possible que les Alliés aient commis de grandes fautes en laissant traîner les négociations. Nous payons cher cette erreur. Ce n'est pas une raison pour permettre à l'Allemagne de se soustraire totalement au juste châtiment de son crime.

Qu'on l'aide à se relever économiquement. C'est une nécessité pour qu'elle puisse payer ses dettes, mais ce point réglé, qu'on soit impitoyable pour exiger l'observation des engagements pris à Versailles.

⁂

L'heure est critique pour la Pologne. Son offensive, heureuse au début, aboutit à des revers inquiétants sur le front méridional.

Le maréchal Pilsudski a pris aussitôt des mesures énergiques qui paraissent avoir amélioré la situation, mais le rétablissement n'est pas encore assuré.

Le gouvernement Polonais a saisi les Alliés d'une demande de collaboration. Les chefs militaires de l'Entente ont délibéré à ce sujet. Aidera-t-on matériellement la Pologne ? C'est probable. Le *Daily Chronicle* qui passe pour refléter l'opinion de Lloyd George déclare que les Alliés ne sauraient admettre l'écrasement du pays par les bolcheviks. Une Pologne forte et prospère est indispensable à la sécurité de l'Europe.

Le devoir des Alliés, s'ils n'ont pas perdu le sens des réalités, est donc bien, comme le remarquent les *Débats*, « de prendre au plus tôt toutes les dispositions nécessaires, dont il ne nous appartient pas de suggérer la forme, pour aider nos alliés polonais. Qu'on n'oublie pas que ceux-ci ont été fort gênés par les manœuvres qui ont retenu les trains de munitions qui leur étaient destinés. Il y a eu là un scandale auquel on n'a pas mis fin assez tôt. »

⁂

Les communiqués d'Athènes déclarent que le premier objectif de l'armée grecque : occupation de la voie ferrée allant de Smyrne à Panderma, à l'ouest de Brousse, a été atteint en 11 jours au lieu de 15 prévus. Les forces de Moustapha Kemal auraient été « complètement anéanties » dans ces parages.

C'est un heureux début,... mais ce n'est qu'un début ! Le problème principal : pacification de l'Asie-Mineure par la mise hors de cause des Kemalistes reste entier. Puisse-t-il, néanmoins, permettre de solutionner la difficile question ottomane.

A. C.

INFORMATIONS

La paix avec l'Autriche

Le « Journal Officiel » a promulgué, dimanche, la loi portant approbation du traité de paix conclu avec l'Autriche.

La guerre en Orient

Les troupes grecques soutenues par des unités des flottes anglaise et hellénique, ont occupé le 2 juillet Panderma, au milieu d'un enthousiasme indescriptible de la population.

L'avance vers l'intérieur continue.

Les partisans de Kemal fuient de toutes parts.

Belfort cité à l'ordre de l'armée

La ville de Belfort est citée à l'ordre de l'armée avec le motif suivant :

« Cité toujours inviolée dont le patrimoine de gloire a été accru pendant la guerre par l'héroïsme de ses enfants,

« A fait preuve de la plus belle tenue morale sous de violents bombardements par avions ou par pièces à longue portée, donnant le plus vivant exemple de courage et de confiance patriotique et remplissant ainsi sa noble mission de sentinelle avancée de la défense du pays. »

M. Millerand à Louvain

Reçu par le bourgmestre et les échevins, M. Millerand a visité l'hôtel de ville, la cathédrale, le théâtre, les halles, où se trouvait la célèbre bibliothèque, et les quartiers les plus éprouvés.

Au cours de cette visite, la population massée sur le parcours du président du Conseil l'a chaleureusement acclamé.

M. Millerand a quitté la ville aux cris de « Vive la France ! Vive Millerand ! »

Au départ de son auto, la foule a spontanément chanté la *Marseillaise*.

Un magnifique don des Danois

Le comité danois pour la reconstruction de la cathédrale de Reims vient de remettre à M. Paul Claudel, ministre à Copenhague, un chèque de 1 million 32.000 fr. Si l'on songe que le Danemark n'a que 3 millions d'habitants, le geste de ses habitants apparaîtra plus touchant encore aux Français.

Un nouveau parti

Dimanche s'est tenu, à Montrond-les-Bains, un congrès ayant pour but d'amener la fusion du parti radical et radical socialiste avec le parti républicain socialiste, groupe Painlevé. La nouvelle organisation prendra le titre de « Bloc républicain socialiste ». 250 délégués représentaient la plupart des comités du département.

Chambre des Députés

Séance du 5 juillet 1920

Dans la séance du matin, la Chambre a discuté la loi de finances. Au cours de la discussion, la Chambre a entendu de très intéressantes déclarations faites par MM Delport et Delmas, députés du Lot, au sujet de l'extension de la culture du tabac en France et des prix fixés par la Commission paritaire.

Après ces interventions, la Chambre a décidé que les prix fixés en augmentation seront appliqués à la récolte en cours. Sur la demande instante de M. Delport, le Gouvernement a donné l'assurance formelle qu'il développerait l'extension de la culture du tabac sous le contrôle de la Confédération Générale des Planteurs et de l'Administration.

La Chambre vote une indemnité supplémentaire de 20.000 francs aux ministres et de 15.000 francs aux sous-secrétaires d'Etat.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute un amendement de M. Bellet tendant à la suppression des sous-préfets. Par 435 voix contre 135, la suppression des sous-préfets est votée. Un second secrétaire général sera adjoint dans chaque Préfecture.

CHRONIQUE LOCALE

La fin (?) des Sous-Préfets !

Par 435 voix contre 165, la Chambre a voté la suppression des sous-préfets. Serait-ce le commencement de la réforme administrative depuis si longtemps réclamée ? Ou bien n'est-ce qu'une manifestation qui restera platonique, contre les administrations des sous-préfectures ?

Même quand le Sénat aura dit son mot, aura pris une décision à ce sujet, même si cette décision est conforme à celle de la Chambre, les sous-préfets seront-ils irrémédiablement condamnés à disparaître ?

Deux fois déjà, leur suppression fut votée : les sous-préfets ne s'en portèrent pas plus mal.

Le mot exact de la situation a été dit par le ministre de l'Intérieur, au milieu des rires de la Chambre. Si tous les sous-préfets étaient supprimés, on en demanderait le rétablissement l'année prochaine par des amendements.

C'est bien possible : c'est même certain. Toutefois, la Chambre a paru bien résolue à maintenir sa décision, puisque c'est à une très grosse majorité qu'elle l'a prise.

Ainsi, elle a voulu probablement manifester son intention de provoquer la réforme administrative. Mais si, comme grande réforme, elle s'en tient à supprimer les sous-préfets pour les remplacer dans les chefs-lieux d'arrondissement par des fonctionnaires qui prendront le titre de « secrétaires généraux d'arrondissement » ou de « délégués administratifs », eh bien, ce sera la même chose : alors, tant il vaut garder ce que l'on a.

L. B.

Amicale des Instituteurs

Samedi à midi a eu lieu à l'Hôtel du Lion d'Or le banquet de l'Amicale des Instituteurs et des Institutrices du Lot.

Depuis 1914 cette fête n'avait pas eu lieu : aussi un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices avaient tenu à assister à cette fête qui, chaque année, obtenait un si vif succès.

Le banquet était présidé par M. Pépin, secréaire général de la Préfecture, en remplacement de M. le Préfet, absent.

A la table d'honneur avaient pris place MM. Veyssière, inspecteur d'académie, Leschi, proviseur du Lycée Gambetta, Philippon, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, Mme la Directrice de l'Ecole normale d'institutrices, Mme Carrière, directrice de l'Ecole de Figeac, les inspecteurs primaires, les membres du Conseil départemental de l'enseignement primaire, le 1er adjoint au maire de Cahors.

Le dîner bien servi fut copieux et du goût de tous les convives qui y firent honneur.

A l'heure des toasts, M. Rajade, le sympathique et dévoué Président de l'Amicale, prononça une éloquente allocution.

Il présente, tout d'abord, les excuses de M. de Monzie, maire de Cahors, de M. Besse, inspecteur primaire à Figeac, de M. Voise, secrétaire d'inspection académique, de M. Girma, correspondant de la *Petite Gironde*.

Voici le texte de l'allocution du Président de l'Amicale, qui a bien voulu accepter de nous le communiquer :

Allocution du Président de l'Amicale :

Mesdames,
Messieurs,
Chers Camarades,

Au nom de l'Association, j'adresse tous nos remerciements au Représentant du Gouvernement, Président de ce banquet, et je profite de cette circonstance pour souhaiter la bienvenue à M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Lot.

M. le Préfet pensait être ici aujourd'hui ; mais des affaires de famille l'ont retenu dans la Meuse. Je lui adresse, en votre nom, l'assurance de notre estime et de notre confiance.

Le 8 juin 1914, nous étions réunis à Cahors pour notre banquet annuel et je disais ce jour-là à M. le Préfet du Lot :

« Les instituteurs du département « savent remplir tous leurs devoirs « envers les enfants du peuple dont « ils sont, envers la Patrie dont ils « s'honorent d'être les fils respectueux et dont ils sont fiers de « former les futurs défenseurs. »

Deux mois plus tard, nous quittions nos Ecoles pour répondre à l'appel de la Patrie en danger et pendant la période douloureuse, mais glorieuse, que nous venons de traverser, les actes et les faits ont justifié mes paroles de 1914.

Sur 165 instituteurs du Lot mobilisés, 62 de nos camarades sont tombés au champ d'honneur : je ne parle pas des nombreux mutilés et blessés dont quelques-uns sont ici présents. Et nos Elèves, presque tous fils de paysans, ont payé le large tribut que vous savez à la Grande Guerre. Le Quercy a continué les traditions de son glorieux passé. Je tiens à le dire ici à un Administrateur qui a combattu vaillamment et j'aurais tenu à le rappeler à M. Grillon, l'ancien Sous-Préfet de Verdun qui a vécu comme nous la vie des tranchées, au milieu des poilus.

Je remercie M. l'Inspecteur d'Académie qui est déjà un habitué de nos réunions corporatives. Vous connaissez le personnel, M. l'Inspecteur, et ce dernier sait que vous faites votre possible pour résoudre les difficultés à son avantage faisant ainsi œuvre utile et juste.

Je remercie MM. les Inspecteurs primaires et je souhaite la bienvenue à M. Spinelli, nouveau venu dans le Lot, notre ancien camarade et ancien Président de l'A. des Bouches-du-Rhône. Je remercie M. l'Adjoint au Maire de Cahors qui a bien voulu représenter ici la Municipalité ; les Instituteurs qui sont aujourd'hui les hôtes de la cité cadurcienne, vous sont reconnaissants de l'empressement que vous mettez toujours à accorder si gracieusement tout ce qui est nécessaire à l'organisation de nos réunions habituelles.

Nous sommes toujours heureux d'avoir parmi nous M. le Directeur de l'Ecole Normale, qui pendant toute la durée de la guerre s'est si paternellement intéressé aux Elèves-Maîtres et aux anciens Elèves-Maîtres et aussi Mme la Directrice de l'Ecole Normale, que ses anciennes camarades sont fières et heureuses de voir à la tête de l'établissement où elle a fait autrefois ses études. Ainsi que je le disais en 1914 : « Nous tenons à garder le contact avec nos Ecoles Normales, avec ces foyers d'instruction où nos jeunes collègues, — dont la délégation est ici présente — acquièrent, malgré tout, une culture intellectuelle solide et une notion élevée du devoir professionnel. »

Je remercie Mme la Directrice du Collège et M. le Proviseur du Lycée Gambetta qui nous font toujours l'honneur de venir à notre fête annuelle compléter la famille universitaire.

Merci aussi à M. le Commis d'Inspection académique pour le bon accueil qu'il nous a toujours réservé et merci enfin, aux représentants de la presse locale et régionale toujours dévoués à notre cause et à l'enseignement.

Et maintenant, mes chers camarades, il est de tradition que le Représentant de l'A. profite de notre réunion annuelle pour retracer en quelques mots l'action corporative pendant l'année écoulée et cette fois je dois dire, pendant les 6 dernières années.

Une question a surtout attiré l'attention du monde universitaire : l'action syndicaliste avec adhésion ou non à la C. G. T. La question n'est pas nouvelle : permettez-moi de rappeler ce que je disais, il y a 13 ans, au banquet de 1907 :

« Si par syndicats on entend « des groupements de fonctionnaires ayant la prétention de devenir des corporations autonomes « pouvant traiter de pair avec la « Nation et cherchant à s'émanciper de toute discipline en substituant leur autorité à celle des « pouvoirs publics, nous ne sommes pas syndicalistes. Si par Syndicalistes on entend des groupes professant la désobéissance aux lois « et l'action directe, nous ne sommes pas syndicalistes.

« Mais si par syndicat on entend « des groupements corporatifs ayant « pour but de se prémunir contre « l'arbitraire administratif ou le favoritisme, nous sommes syndicalistes. Si par syndicat on entend des groupements d'instituteurs exigeant toutes les libertés « compatibles avec notre qualité de « fonctionnaires et avec notre dignité d'hommes libres, et de citoyens républicains, nous sommes « syndicalistes.

Je crois que ces paroles peuvent encore s'appliquer à l'heure présente et si je les répète ici, c'est pour affiirmer, une fois de plus, que nous n'avons changé ni d'idées, ni de tactique en nous déclarant cette année, partisans de syndicats légaux.

Comment se fait-il que depuis cette époque la question soit toujours en suspens et que dans la plupart des groupements on ait adopté déjà le syndicat, créant ainsi des scissions motivées par cette forme d'Association ?

D'abord, n'est-ce pas la faute des pouvoirs publics et du Parlement de n'avoir pas su ou voulu prendre une décision en indiquant aux fonctionnaires, d'une façon précise, quels sont leurs droits et leurs devoirs ? Ou bien il fallait accorder le droit syndical, ou bien oser le refuser nettement. Tolérer ne doit pas être une méthode de gouvernement. On aurait évité ainsi des froissements, des divisions, des discussions stériles qui paralysent l'effort commun.

Je sais bien qu'on dira : il y a eu la guerre. Ah ! oui, Messieurs, la guerre est venue, et elle a duré, et il serait même nécessaire que des cimes du pouvoir jusqu'en bas de l'échelle de la hiérarchie, on n'oubliât pas qu'il doit y avoir quelque chose de changé. D'aucuns, peut-être, veulent ou semblent vouloir l'ignorer. Les intéressés sauront le rappeler, le cas échéant, et ceux qui prétendraient n'avoir rien appris pendant ces 5 années de souffrances et de sacrifices se tromperaient lourdement. Il faut que l'expression « tous unis comme au front » ne soit pas une vaine formule.

Dans tout le corps social, chez tous les fonctionnaires, comme chez tous les citoyens, c'est une mentalité nouvelle dont il faudra bon gré malgré tenir compte. On ne pourra plus exercer le pouvoir avec les mêmes méthodes d'autrefois ; mais j'ai hâte d'ajouter, qu'il faudra plus que jamais gouverner : le principe d'autorité et une discipline librement consentie devront toujours être la sauvegarde d'un régime d'ordre, de paix intérieure et de progrès.

Ce que veulent les fonctionnaires c'est le droit de se grouper pour l'étude de leurs intérêts professionnels et d'intervenir par le moyen de leurs groupements dans l'établissement des règlements qui les concernent. Mais, il est certain que l'Etat ne peut se soumettre aux injonctions, à plus forte raison, aux remontrances des fonctionnaires qui sont entrés librement à son service ; il ne peut en recevoir que de la représentation nationale. Ce n'est pas à eux à légiférer au lieu et place des mandataires du peuple. Mais ils ont l'ambition légitime de collaborer à la refonte des services administratifs et personne ne niera je pense, que leur concours peut être très utile. Et c'est pour cela, Messieurs, que notre Association Amicale, s'inspirant de ce double principe, a déclaré qu'elle voulait un *Syndicat professionnel légal*, s'occupant exclusivement des intérêts des maîtres et des Ecoles et non de questions extra-scolaires qui sont du domaine des législateurs et du pouvoir exécutif.

Certes, nos Associations amicales ont apporté au personnel la sécurité et la tranquillité. Les politiciens — je ne dis pas les hommes politiques — ne demandent plus guère

le déplacement d'un maître et d'ailleurs, même dans ces cas bien rares, je m'empresse d'ajouter que l'Administration est toujours avec nous pour soutenir l'intéressé si sa cause est juste.

Mais, si nos collègues des différentes Associations départementales demandent le droit syndical, c'est qu'ils prétendent trouver dans cette forme d'Association de nouvelles garanties contre des décisions qui peuvent leur paraître arbitraires ou constituer des actes de favoritisme.

Nos chefs ont, sans doute, une mission difficile à remplir, puisqu'ils ont la charge de choisir le plus digne, le soin de ménager les espérances et les susceptibilités et le devoir de concilier à la fois les intérêts des familles et ceux de l'école.

C'est un noble rôle, certes ! Mais combien délicat et complexe !

C'est ici, en effet, que les influences vont s'exercer ; des habitudes séculaires ne peuvent disparaître comme par enchantement : tantôt ce sera la politique qui voudra recruter des électeurs soumis ou influents — et ne croyez pas que cela n'existe plus, — tantôt ce seront les dépositaires de l'autorité administrative qui, pour des motifs divers, seront enclins à accorder leur préférence à Tel ou Tel ; ailleurs ce seront les représentants du personnel eux-mêmes qui auront leurs amis et enfin, Messieurs, il y aura aussi des intéressés qui chercheront à faire jouer ces influences en allant solliciter eux-mêmes faveurs et avantages au détriment d'un camarade. Et alors il y aura de nombreux cas où il sera tout-à-fait inexact de prétendre que : « celui qui n'a pu l'obtenir ne le méritait pas ». On peut ainsi se rendre compte dans quel cruel embarras se trouve presque toujours un chef, seul responsable, lorsqu'il doit prendre une décision conforme à la justice et à l'équité.

Aussi, on a voulu, pour y remédier, établir la collaboration des Délégués du personnel et de l'Administration. Je dois tout de suite signaler que M. l'Inspecteur d'Académie a bien voulu en faire officieusement une application sincère et loyale dont nous avons rendu compte au Bulletin et dont je le remercie d'autant plus que rien ne l'y obligeait. Mais enfin, il n'y a là rien de légal ; les représentants du personnel ne peuvent que demander l'application de certains principes ; mais le chef, quel qu'il soit, peut ou non en tenir compte et cela se comprend puisqu'il est légalement et administrativement seul responsable de la décision. Donc, ce n'est pas là la solution.

Il faut que le nouveau statut emprunte à la loi qui régit les syndicats professionnels le droit pour le personnel de participer avec voix délibérative à la confection des tableaux d'avancement pour les nominations et autres avantages, pour la rédaction des programmes, pour la réorganisation de l'enseignement. C'est la modification des méthodes administratives par des lois et réglements. Tout se passerait ainsi au grand jour, on éviterait des suspicions — souvent injustifiées — entre des ouvriers travaillant à l'œuvre commune. On ne pourrait pas prétendre que ce sont toujours les mêmes qui bénéficient des avantages accordés et on maintiendrait cette union si désirable pour le bien des maîtres, la prospérité des écoles et la grandeur du pays.

Je m'excuse d'avoir été aussi long : mais j'ai tenu à situer notre action corporative à l'heure actuelle, puisqu'aussi bien, l'année prochaine, après le vote du nouveau statut, nous laisserons à d'autres le soin de diriger vos travaux et d'exécuter vos décisions.

Je bois à tous nos invités et en particulier à M. le Secrétaire Général, Président de ce banquet, à votre bonheur et à celui de vos familles.

Le discours de M. Rajade est applaudi par tous les convives, mais à diverses reprises, il fut l'objet de chaleureux bravos.

M. Brunet, Président de la Sosiété de Secours mutuels, prononce le discours suivant :

Mesdames,
Messieurs,
Chers camarades,

J'associe de grand cœur la Société de Secours Mutuels aux remerciements que mon ami Rajade, président de l'Amicale, vient d'adresser à tous nos invités.

Mesdames, Messieurs, l'honneur que vous nous faites aujourd'hui nous est doublement précieux, car notre fête, après la terrible épreuve de la guerre, est à la fois un acte de solidarité et un pieux hommage de reconnaissance envers nos morts que nous ne saurions oublier au milieu de nos réjouissances.

Née du sentiment de la solidarité, la S. S. M. y est toujours restée fidèle. Par elle nos devanciers ont appris à se connaître et à s'entr'aider, et lorsqu'une solidarité plus large et plus effective est devenue nécessaire, il a été plus facile de la réaliser parce qu'on avait pu déjà en apprécier les bienfaits. Aujourd'hui encore, notre vieille association pratique de son mieux cette vertu sociale, et ce matin elle a cru s'honorer en adoptant comme pupilles les jeunes orphelins de ses membres participants et en particulier ceux de nos glorieux collègues tombés au champ d'honneur pour la plus juste des causes.

A ceux-là qui ont pratiqué la plus sublime des solidarités, permettez-moi de dire quelques mots.

« La Société de Secours Mutuels, « bien-aimés collègues, est fière de « vous avoir comptés parmi ses « membres. Votre sacrifice a sauvé « la patrie et c'est à lui que nous « devons de pouvoir espérer en un « avenir meilleur. Gloire à vous et « gloire à votre œuvre ! Vous serez « nos immortels, et, nous inspirant « de votre esprit de sacrifice, nous « travaillerons tous, en pleine soli- « darité, au relèvement de notre « chère France. Et si la parole des « vivants pouvait aller jusqu'à vous « et apporter jusque dans les paisi- « bles et éternelles demeures où vous « reposez quelque hommage de notre « gratitude, je croirai vous être « agréable en vous disant que notre « affection pour vous ira toujours « grandissant et que nous en repor- « terons la plus large part sur les « êtres chéris qui ont eu votre der- « nière pensée.

« Par là nous espérons être dignes « de vous et dignes de l'idéal pour « lequel vous avez donné et votre « sang et votre cœur. »

Et maintenant, chers camarades, élevons et raffermissons nos âmes en pensant à la courageuse abnégation de tous ceux qui furent les artisans de la victoire. Travaillons à leur exemple au développement de toutes les saines activités et efforçons-nous de faire que demain soit plus beau, plus juste et plus fraternel qu'hier. Ainsi nous resterons fidèles à la pensée qui les a animés et nous nous acquitterons en partie de la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers eux.

Je lève mon verre en l'honneur de tous nos invités et je bois à la prospérité et à l'union toujours plus étroite de nos deux associations.

M. Brunet est vivement applaudi.

M. Leschi, proviseur du lycée Gambetta, remercie les Amicales d'avoir bien voulu l'inviter à cette fête de famille de l'enseignement. Il dit sa satisfaction de se trouver au milieu des instituteurs du Lot dont nombreux sont les enfants qui sont élèves du lycé, — les meilleurs élèves — dit-il.

Il souhaite que les instituteurs lui envoient beaucoup d'élèves et il fait appel aux nouveaux ménages.

M. Leschi lève son verre à la prospérité de tous les convives et à leurs familles.

La bonhonmie, le ton si paternel de M. Leschi soulèvent de vifs applaudissements.

Notre excellent confrère de la *Dépêche*, M. Gau, remercie l'Amicale de l'invitation qu'elle a adressée à la presse et de l'accueil si cordial qu'elle lui a fait,

Très spirituellement, M. Gau dit que les journalistes écrivent mais ne parlent pas, et après avoir affirmé la sympathie de la presse républicaine en faveur de l'enseignement laïque, il boit à la prospérité de l'Amicale des Instituteurs.

Le toast de notre confrère est salué par de chaleureux bravos.

M. Tassart, adjoint au maire, apporte à l'Amicale le salut de la ville de Cahors qui a de si vives sympathies pour les maîtres de l'enseignement laïque. Il lève son verre à la santé de tous les convives.

On applaudit les paroles de l'adjoint au maire de Cahors.

M. Veyssière, inspecteur d'académie, se lève. Après avoir salué la mémoire des 62 instituteurs morts pour la Patrie, il remercie l'Amicale de l'avoir une fois de plus invité à cette fête. C'est une marque de sympathie, d'amitié dont il est heureux et fier.

Il félicite les instituteurs du Lot d'tre restés groupés en Amicale : s'ils s'étaient groupés en Syndicat, il n'aurait pu assister à cette fête, car tant que la loi sur les associations des fonctionnaires n'a pas été modifiée elle doit, dit-il, être respectée.

Le Gouvernement ayant pris une décision au sujet des Syndicats des fonctionnaires, il faut s'incliner devant cette décision.

Quand on sort de la légalité, dit-il, on ne sait pas où l'on va.

M. Veyssière parle ensuite de la collaboration de l'Amicale avec l'administration académique, au sujet des questions de promotions, de récompenses.

Il est partisan de cette collaboration, et il applaudirait au vote d'une loi qui réduirait son autorité qu'il trouve parfois trop lourde.

Il y a un projet qui enlèverait aux inspecteurs d'académie et aux Préfets le droit de procéder aux nominations de l'enseignement primaire. Sur ce point, il n'est par rassuré : car, quel que soit, dit-il, le nom qui signera les nominations, ce sera toujours l'inspecteur d'académie ou le directeur départemental de l'enseignement primaire qui aura la responsabilité de faire les nominations.

M. Veyssière parle de la question relative à l'intrusion des hommes politiques dans les nominations, promotions, disgrâces, faveurs des instituteurs.

Il croit pouvoir dire qu'il n'en est rien... actuellement.

— « Si, déclare un convive. Jai des preuves ».

M. l'Inspecteur recommande aux institutrices et instituteurs de ne solliciter jamais les hommes politiques et surtout de ne pas, par des propos inconsidérés comme certains l'ont fait au point de vue social, soulever des protestations parmi les nopulations rurales.

M. Veyssière boit à tous les convives et à leurs familles. On applaudit M. l'Inspecteur d'académie.

M. Pépin, secrétaire général, présentent es excuses et les regrets de M. le Préfet de n'avoir pu assister à cette fête. Pour lui, il est très heureux de se trouver au milieu des membres de l'enseignement primaire, et il remercie l'Amicale de lui avoir procuré ce plaisir.

Rien ne pouvait lui être plus agréable que de s'asseoir à la table, à côté de ceux qui ont pour mission de donner l'éducation et l'instruction aux enfants.

Il souhaite que le Gouvernement donne satisfaction aux desiderata formulés par les instituteurs et institutrices et il lève son verre à la prospérié de l'Amicale.

Les paroles de M. Pépin sont vivement applaudies.

Les discours sont terminés : les convives quittent la salle du banquet.

***

Le soir, dans les salles de l'école de la rue du Lycée, décorées avec goût et brillamment illuminées, un concert instrumental et vocal a fait les délices des nombreux invités qui y ont assisté.

Musiciens et chanteurs ont été vivement applaudis.

Puis, aux sons d'un excellent orchestre, a eu lieu un bal très animé qui a duré jusqu'au matin.

Nos remerciements et nos félicitations aux organisateurs de cette belle fête.

Promotion

M. de Gérauld de Langalerie, sous-lieutenant au 7e d'infanterie, est promu lieutenant pour prendre rang à la date du 28 juin 1920.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7e dont les noms suivent :

Lagabrielle Henri : très bon sous-officier consciencieux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse en s'élançant à l'assaut de fortes positions à la tête de sa section, le 2 février 1915, devant Perthes-les-Hurlus. A été cité.

Lacroux Louis-Léon : très bon sous-officier, énergiquement dévoué. A trouvé une mort glorieuse à la tête de sa section, au cours des combats livrés pour contenir la poussée ennemie, le 8 septembre 1914, devant la ferme des Grandes-Perthes (Marne). A été cité.

Magistrature

M. François Besse, avocat, ancien bâtonnier du barreau de Cahors, est nommé Procureur de la République à St-Julien (Hte-Savoie).

C'est avec un vif plaisir que nous avons appris cette nomination : depuis 25 ans environ que Me Besse plaide au tribunal de Cahors, il s'était fait une légitime réputation d'orateur et de juriste.

Nombreuses sont les affaires qu'il a défendues avec succès. Sa valeur juridique et son éloquence seront vite appréciées dans ses nouvelles fonctions qu'il ne doit qu'à ses mérites.

Nous adressons à Me François Besse nos sincères félicitations et nous exprimons le souhait que le vieux cadurcien qu'il est revienne dans sa bonne ville de Cahors.

Mutations

M. Combes, lieutenant au 124e d'infanterie passe au 7e.

Justice de paix

Par décret en date du 3 juillet, la démission de M. Durand, juge de paix de Limogne, est acceptée.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer la population que M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, sur la demande de la Compagnie du Bourbonnais, vérifiera le 15 juillet 1920, à 10 heures du matin, le moulin de Mercuès, en vue du remplacement des rouets par des turbines.

Armée

Notre distingué compatriote M. Dufour, colonel breveté au 11e d'infanterie ,comandant par intérim du groupe de subdivisions d'Agen, Marmande, Montauban et Cahors, est affecté au 14e d'infanterie.

Gendarmerie

M. Carol, chef de brigade de gendarmerie est promu au grade de chef de brigade hors classe, et affecté à la 17e légion.

Hyménée

Mardi matin a eu lieu le mariage de M. Paubert, fils de l'excellent négociant, ancien conseiller municipal de Cahors, avec Mlle Dreuilhe, fille de la direcrice bien connue du Bazar.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Vols

Dans la nuit de lundi, des malfaiteurs ont cambriolé, à la gare un wagon contenant des objets destinés aux troupes de la garnison.

Le vol fut constaté le matin quand un sous-officier et des hommes de corvée du 7e voulurent procéder à l'enlèvement de ces objets: musettes, chemises, caleçons mouchoirs, cravates.

M. le Commissaire, informé, ouvrit une enquête et dès lundi matin, à 11 heures, il pinça un des coupables, le nommé Lestel, âgé de 26 ans.

Dans la chambre de ce jeune homme, il trouva tout un stock d'objets volés. Mais ce n'était pas le seul coupable. Dans la journée, M. Caillou, dont l'habileté vient de se révéler une fois de plus, mettait en arrestation le jeune Rigambert, de Cahors, qui travaillait sur la voie de Cahors-Moissac, et un soldat du 7e nommé Moreau.

Dans la soirée, un quatrième larron, le jeune Fourastié, âgé de 18 ans, rejoignait ses copains au violon.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 15.

L'ITALIE POSE DES CONDITIONS. — De Bruxelles : D'après le journal *Le Soir*, l'Italie aurait subordonné son acceptation de 10 0/0 de l'indemnité allemande aux conditions suivantes :

1° Occupation du district d'Héraclée;

2° Priorité pour les indemnités Hongroises et Bulgares ;

3° Abandon par la Grande-Bretagne d'une partie de la dette d'Italie.

DÉRAILLEMENT DES AUBRAIS. — Un déraillement a eu lieu aux Aubrais. Il y a vingt-deux victimes. Ce matin, la voie est entièrement déblayée. Les trains suivent l'itinéraire normal.

LE JAPON AGIT. — De Tokio : Le *Daily Express* annonce que les Japonais ont décidé d'occuper l'île Sakhaline. Cette occupation servirait de garantie pour le paiement des indemnités exigées du fait des récents massacres de Nikolaiewsk.

EN HONGRIE. — De Berlin : L'internement de tous les juifs est envisagé en Hongrie comme représailles au boycottage international par les syndicats. Des mesures ont déjà été prises à ce sujet.

EN TURQUIE. — De Londres : On mande de Constantinople que la ville de Beichas sur la côte adriatique du Bosphore à 16 km. de Constantinople a été occupée par les troupes rebelles turques auxquelles se sont joints les habitants. Des conflits avec les troupes britanniques et grecques s'ensuivirent, mais les rebelles se maintinrent. Les alliés durent se retirer.

Paris, 12 h. 28.

A LA CHAMBRE. — Ce matin, M. Bignon, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, a déposé un projet de loi relatif à l'exploitation des régimes postaux entre la France, le Brésil et La Plata. Le projet est renvoyé à la commission de la marine marchande.

Les chapitres du budget du ministère de l'Intérieur qui avaient été réservés sont adoptés. Celui des services pénitentiaires est renvoyé à la Commission.

Les régions libérées. La Chambre commence alors la discussion du budget des régions libérées. M. Daniel Vincent dit que les habitants des régions libérées demandent de l'argent, du charbon, des transports et la liberté. Les services des divers ministères continuent à s'ignorer, à se combattre quelquefois ! Aux ministres d'assurer l'unité. Les ravages dans les régions libérées se chiffrent à 126 milliards. Nous attendons que le système de liquidation propre à en assurer le remboursement soit nettement établi et publié. L'orateur ajoute qu'il faut, aux régions libérées, l'argent nécessaire à la reconstitution. A cet égard, on peut s'étonner que le compte précis de l'Allemagne, qui a déclenché cette guerre de terrorisation, ne soit pas encore établi. L'orateur espère que de Spa surgiront des éclaircissements à cet égard et que le criminel supportera la charge entière de son crime.

LA CARTE DE PAIN. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat sont actuellement réunis pour s'occuper particulièrement de la carte de pain.

A SPA

Les experts financiers se sont encore réunis longuement hier soir. Ils se sont occupés du pourcentage Belge qui menace d'être réduit.

Les Anglais ont convoqué à Spa leurs ambassadeurs de Paris et de Berlin.

Les délégués allemands qu'on attendait, M. Gessler, ministre de la Reichswehr et le général von Steeck, sont arrivés ce matin à 10 h. à Aix-la-Chapelle. Ils seront à Spa à 11 h. 1/2. La séance de la conférence avec les Allemands reprendra cet après-midi à 3 h. 1/2.

Ce matin, MM. Millerand et Lloyd George ont eu une longue conversation. Ils ont ensuite reçu M. Venizelos avec qui ils se sont entretenus de la Turquie.

Paris, 14 h.

CONSEIL DES MINISTRES. — Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. Lhopiteau. Il a arrêté le programme de la cérémonie commémorative du cinquantenaire de la République. Il a décidé qu'aucune distinction honorifique ne serait créée en attendant les nominations et promotions qui doivent paraître prochainement. Le Conseil a examiné ensuite la question de la crise du logement. Il a approuvé les dispositions d'un projet de loi qui sera déposé par le garde des sceaux concernant les baux à loyer.

La carte de pain. — Un article de la loi de finances prévoyait le rétablissement de la carte de pain à partir du 1er octobre 1920. La Chambre avait réservé cet article en attendant l'avis du gouvernement. Le Conseil a décidé que ce rétablissement nécessiterait des complications énormes et des dépenses considérables. Le ministre du commerce ayant déclaré qu'après la récolte on pourrait revenir au régime normal, le Conseil a décidé que le rétablissement de la carte ne s'imposait plus.

A SPA. — Voici ce que les Allemands ont l'intention de proposer. Offre de 50 milliards avec intention d'accepter le chiffre de 60 si on l'exige. Mais révision du traité en ce qui concerne la Silésie, Dantzig devant rester allemand. Une augmentation des effectifs de 50.000 hommes et poursuite contre les civils et militaires coupables.

La séance de ce soir sera vraisemblablement retardée de 1 heure, les deux Allemands attendus ne devant arriver que vers 14 h. 30, par suite du retard du train.

Demande Tchéco-Slovaque. — Les Tchéco-Slovaques vont demander à la Conférence de Spa de désarmer les Magyars. Ils réclameront en outre la restitution du tonnage et du matériel de chemin de fer volé par l'Allemagne avant la Révolution de 1918.

HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies, après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. **J. GLASER**, le réputé spécialiste de Paris, 63, Bd Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve :

Monsieur Glaser, 25-4-20.

Je suis heureux de vous informer que grâce à votre appareil sans ressort qui se porte jour et nuit sans aucune gêne, je suis complètement guéri. Que tous ceux que la hernie torture s'adressent à vous et ils retrouveront la force et la santé. Je vous autorise à publier ma lettre avec toute ma reconnaissance.

M. Barthélemy Barrès,
14, Cité Grateloup, à Bordeaux
(Gironde).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. **GLASER** invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à :

Cahors, samedi 10 juillet, Hôtel de l'Europe.
Figeac, jeudi 15, Hôtel des Voyageurs.
Souillac, lundi 19, Hôtel du Lion d'Or.
Aubin, vendredi 23, Hôtel du Cheval Noir.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

Imprimerie COUESLANT (*personnel intéressé*).
Le Gérant : A. COUESLANT.

CAMIONS-AUTOS

PRESSE HYDRAULIQUE

Montage exclusif de Bandages « BERGOUGNAN »

VIDAILLAC, Carrossier, rue de la Banque à CAHORS

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 66

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

X

A différentes reprises il parla seul, comme dans le délire. Et Louise, avec un grand serrement de cœur, comprit que c'était à elle qu'il s'adressait. Jamais elle n'avait eu l'occasion de constater à quel point elle occupait encore sa pensée. Il s'était, depuis un an, défendu de le lui laisser voir, mais l'anéantissement de sa volonté le livrait sans défense aux libres manifestations de son esprit.

Vers minuit, elle l'entendit qui l'appelait d'une voix forte. Elle ne vint pas d'abord, craignant de l'agiter encore plus, mais il renouvela par deux fois son appel, et elle dut obéir. Il était appuyé sur son oreiller, dans l'ombre de ses rideaux. Elle s'approcha doucement et écouta. Il racontait la scène horrible de l'autre nuit, parlant à Louise, qu'il croyait voir devant lui. Il avait les yeux ouverts, le visage très pâle et des gouttes de sueur aux tempes :

— Allez au moulin du Liron... Vous verrez quelle farine je lui ai donnée à moudre... Il y a du sang à la grand roue. Elle tournait dans l'eau noire, avec l'homme... Et, à chaque passade, il était mouillé... mouillé.

Il eut un rire lugubre et se tut un instant, puis il reprit :

— Sincèrement, pour qui faisiez-vous des vœux ?... Vous m'avez prévenu, c'est vrai... Et c'est vous qui êtes cause que je l'ai tué... Mais vous étiez exaspérée dans ce moment-là!.. A la réflexion, pour qui faisiez-vous des vœux ?... Vous l'avez tant aimé, ce misérable !... Vous rappelez-vous ce que vous m'avez dit, en me quittant pour aller le retrouver ? Oh ! Moi, je ne l'ai pas oublié... Ce sont de ces mots qui se gravent dans le cœur si douloureusement qu'ils y restent ineffaçables : « Plus fort que le devoir, que la foi, que la mort même, ce qui seul compte dans la vie, c'est l'amour !... » Et vous êtes partie !... Et, s'il avait voulu de vous, jamais vous ne seriez revenue !... Oh ! oui, vous l'aimiez ! Pauvre Louise... vous ne pouviez souhaiter sa mort !...

A cette évocation terrible, à ces poignants souvenirs, la jeune femme frémit de douleur. Elle eût voulu interrompre David, le rappeler à la réalité, car elle sentait qu'il souffrait. Elle n'en eut pas la force, et, debout, à la tête du lit, elle resta silencieuse, Lui, continua à parler :

— Il aurait mieux valu pour moi mourir... A quoi suis-je bon, maintenant ? L'avenir de ma fille est assuré... Elle sera la femme d'un homme qu'elle aime et dont elle est aimée. L'horrible problème, au moins, sera résolu pour elle... L'amour, plus fort que le devoir, que la foi et que la mort... Elle l'aura légitimement, naturellement, sans lutte... Oh ! Que la part de bonheur que je n'ai pas eue et qui m'était due lui soit donnée... Que tout ce que j'ai souffert lui compte comme joie... C'est tout ce que je demande au ciel pour prix de ma vie perdue.

Louise l'entendit haleter. Il prononça quelques paroles indistinctes et reprit tout haut :

— Je vous ai aimée plus que tout au monde... Vous avez été ma pensée unique, et on aurait pu ouvrir mon cœur, on n'y aurait trouvé que vous. Car, en ma fille, c'était encore vous que j'aimais !... C'était vous pure, fidèle, tendre... telle que je vous voulais... telle que j'avais cru que vous étiez pendant si longtemps... Vous rêviez un amour plus fort que la mort, Louise, et vous le possédiez.... On va chercher bien loin, ce qu'on a tout près... Mais ce qu'on a, on le méprise... Ce qu'il faut, c'est ce qu'on n'a pas !...

Il poussa un profond soupir.

— Si j'avais pu mourir sans compromettre l'avenir de ma fille, je n'aurais pas survécu à la perte de mes illusions. Mais, aujourd'hui, je suis libre... Je ne sers plus à rien... Je gêne même. La mort eût été pour moi une délivrance. Je suis si malheureux.

A cette plainte déchirante, Louise ne put se contenir plus longtemps : des pleurs inondèrent son visage, et, tombant à genoux près de ce lit où celui qu'elle avait torturé se lamentait si désespérément, elle éclata en sanglots.

Alors le blessé se souleva péniblement et, tendant la main vers celle qu'il voyait courbée devant lui, il dit:

— Qui donc pleure près de moi ? Qui donc me plaint ?... C'est toi Cécile ?...

A cette constatation si cruelle que dans la pensée obscure de David, la seule personne qui pût le plaindre et pleurer près de lui c'était sa fille, la pauvre femme baissa la tête et ne répondit pas. Mais lui, avec une obstination singulière, reprit :

— Cécile, c'est toi qui es là ? Pourquoi ne me parles-tu pas ?... Tu vois bien que je suis éveillé...

Il fit un effort et posa sa main sur la tête courbée, essayant de la relever. Sans résistance, Mme Herbelin obéit à sa pression, et leurs visages se trouvèrent en face l'un de l'autre. Une ombre passa sur celui de David. Il regarda sa femme avec fixité, puis ses yeux se mouillèrent : deux larmes glissèrent sur ses joues fièvreuses, et, pour la seconde fois, il murmura :

— Pauvre Louise !

Alors elle eut un geste éperdu. Se jetant sur la main qui restait encore tendue vers elle, elle y appuya son front brûlant, criant désespérée et suppliante :

— Oh ! grâce, David, pitié !...

Elle demeura ainsi quelques secondes, affolée, hors d'elle-même, gémissant et implorant de toute son âme, sans qu'il répondît rien. Sa physionomie avait changé et était devenue grave, comme si la lumière se faisait de nouveau dans son esprit. Enfin elle l'entendit qui disait :

— Ce n'est pas moi, Louise, qui peux vous accorder ce que vous me demandez.

Elle s'écria :

— Que faut-il que je fasse ? A qui voulez-vous que je m'adresse ?... Rien ne me coûtera pour vous fléchir !...

Mais la tête de David était retombée sur l'oreiller, et, de nouveau, il se remit à délirer. Elle resta à genoux longtemps, priant à plein cœur pour celui qui souffrait par elle. Puis elle s'écarta silencieusement et resta à le veiller jusqu'au jour. Il ne parlait plus et semblait dormir d'un calme sommeil. Il s'éveilla vers huit heures, et, trouvant à son chevet Cendrin, qui était venu remplacer Mme Herbelin, il lui déclara qu'il se sentait beaucoup mieux. Au bout d'un instant, il lui demanda :

— C'est ma femme qui a veillé près de moi, cette nuit ?

— Oui.

— Que t'a-t-elle dit, quand tu es venu la remplacer ?

— Rien.

(A suivre).

Ancien gendarme retraité, homme actif et énergique, est demandé pour remplir les fonctions de garde-chasse, dans une propriété de 50 hectares. — Sérieuses références exigées. — Pour plus amples renseignements et conditions, écrire ou se présenter à M. Lacarelle, château de Grimard, par Puy-l'Évêque (Lot).

Famille domestiques est demandée pour ferme. Bonne situation. Références sérieuses. S'adresser à **BESSING**, à Lagardelle, par Puy-l'Evêque (Lot).

GRANDE BAISSE DE PRIX

Sur les Huiles d'olive, huile comestible. Savons, Beurre de Coco. Demandez prix à la Maison MAX-EMILIEN, négociant à Grans (B.-d.-R.).

HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE

Emile MARTY, fils

5, rue G. Clemenceau, Cahors

Bagues, Broches, Dormeuses en tous genres, Montres or, argent, acier et nickel hommes et dames; Pendules, Réveils, Régulateurs, Sautoirs, Colliers, Chaînes et Bracelets or vendus au poids.

Atelier spécial de réparations d'horlogerie, bijouterie. Monture de bijoux. Achat de matières or et argent.

Correspondants et Représentants demandés pour vente domicile art. Horlogerie, bijouterie et parfumeurs. Conditions avantageuses. Ecrire : **Horlogerie LEPEZ**, 8, rue Industrie, Besançon (Doubs).

EXHUMATIONS -- TRANSPORTS

RENAUX, marbrier, VERDUN